



Strasbourg, le 9 mars 2021

CDPC-BU(2021)3

COMITÉ EUROPÉEN POUR LES PROBLÈMES CRIMINELS (CDPC)

LISTE DES DÉCISIONS

Réunion du Bureau

Téléconférence, 4-5 mars 2021

Ouverture à 10 heures, jeudi

Clôture vers 12 h 30, vendredi

Le Bureau, réuni à distance par visioconférence les 4 et 5 mars 2021 sous la présidence de M. Jesper Hjortenberg (Danemark), a décidé :

1. Ouverture de la réunion par M. Jan Kleijssen, directeur de la Direction de la société de l'information et de la lutte contre la criminalité

- de prendre note des remarques introductives de M. Kleijssen qui
 - a informé la réunion qu'à partir de 2022, le Conseil de l'Europe travaillera sur la base d'un Programme quadriennal (2022-2025) et de 2 budgets biennaux (2022-2023, 2024-2025) afin d'améliorer la visibilité, la stabilité et la sécurité de ses travaux. Pendant cet exercice, il faudra notamment définir les priorités et méthodes de travail à court et long terme de tous les comités intergouvernementaux et les répercuter dans les nouveaux mandats de ces comités ;
 - a salué les activités importantes qui ont été organisées ou qui sont prévues par la précédente présidence grecque et l'actuelle présidence allemande du Comité des Ministres, notamment la visioconférence intitulée « Renforcer la coopération internationale en matière pénale : extradition et entraide judiciaire », qui se tiendra le 5 mai sous l'égide de la présidence allemande et où l'accent sera mis en particulier sur la coopération avec le Parquet européen ;
 - a souligné l'importance des travaux menés par le CDPC concernant la protection de l'environnement ainsi que l'intelligence artificielle (IA) et le droit pénal, et a mentionné les travaux menés en parallèle par le CAHAI et sa récente étude de faisabilité sur un futur instrument juridique du Conseil de l'Europe portant création d'un cadre juridique sur l'IA, qui pourrait aussi être assorti d'une série d'instruments sectoriels dans les différentes sphères de compétence de l'Organisation ;
 - a pris note de la proposition concernant l'invitation du président ou de la vice-présidente du CAHAI à la prochaine réunion plénière du CDPC en vue d'un échange d'informations et pour coordonner les travaux des deux comités sur l'IA ;
 - a salué les développements intervenus dans les travaux des comités subordonnés, le PC-OC et le PC-CP, concernant des thèmes d'actualité tels que le projet de Recommandation relatif à l'évaluation, à la gestion et à la réinsertion de personnes accusées ou reconnues coupables d'une infraction sexuelle et les travaux sur la modernisation de l'entraide judiciaire ;
 - a informé la réunion de l'avancement des travaux du T-CY, qui devrait achever le second protocole additionnel à la Convention de Budapest à temps pour la célébration du 20^e anniversaire de la convention, en novembre de cette année ;

2. Adoption du projet d'ordre du jour

- d'adopter l'ordre du jour ;

3. Intervention du secrétariat et du président, et échange de vues avec les membres du Bureau

- de souhaiter la bienvenue à la nouvelle cheffe de service, M^{me} Hanne Juncher, qui a souligné la nécessité de renforcer les synergies dans les travaux des différents comités et organes intervenant dans le domaine de la justice pénale, l'importance de coordonner les travaux sur la criminalité environnementale avec ceux menés par l'Union européenne dans ce domaine, et a donné des informations sur le message vidéo du Conseil de l'Europe envoyé au 14^e Congrès mondial pour la prévention du crime et la justice pénale (Kyoto, 7-12 mars 2021) ;
- de féliciter Kristian Bartholin pour sa nomination au poste de co-secrétaire du CAHAI et de prendre note des informations fournies par ce dernier concernant les travaux de ce comité, notamment le fait que le CAHAI a présenté au Comité des Ministres, fin 2020, une étude de faisabilité sur les travaux que pourrait

mener le Conseil de l'Europe dans le domaine de l'IA. Le secrétariat du CAHAI a informé le Bureau qu'il travaille actuellement sur des éléments pouvant être intégrés dans des instruments internationaux juridiquement contraignants ou non contraignants dans le domaine de l'IA et que l'approche horizontale adoptée par le CAHAI ne signifie pas qu'il faut interrompre les travaux relatifs à la mise au point d'instruments (sectoriels) verticaux, notamment celui que doit élaborer le CDPC sur les véhicules à conduite automatisée. Le secrétariat du CAHAI travaillera en étroite collaboration avec le secrétariat du CDPC pour veiller à la bonne coordination des deux comités. Dans ce cadre, le président du CDPC pourrait être invité à assister aux réunions du CAHAI, s'il y a lieu, et inversement pour le président du CAHAI.

- de saluer les informations fournies par l'un de ses membres, M. Antonio Folgado, concernant la présidence portugaise de l'UE, notamment l'organisation d'un événement important visant à promouvoir les ratifications de la Convention Médicrime par les États membres de l'UE ;

4. Conseil de coopération pénologique (PC-CP)

- de prendre note des informations orales fournies par Annie Devos, présidente du PC-CP, concernant la dernière réunion du groupe de travail du PC-CP (3-4 février 2021), qui s'est tenue dans un format hybride et a réuni plus de 60 participants, ainsi que des décisions prises, notamment la tenue d'une réunion à distance du groupe de travail du PC-CP du 10 au 12 mai et l'organisation de la plénière du PC-CP en octobre ou novembre 2021, assortie d'une conférence d'une journée pour célébrer le 40^e anniversaire de la création du PC-CP;
 - de prendre note que le groupe de travail du PC-CP a proposé les tâches suivantes pour la période 2022-2025 : élaboration d'un Livre blanc sur la santé mentale ; rédaction d'une recommandation sur l'utilisation de l'IA par les services pénitentiaires et de probation (ces deux sujets étant prioritaires) ; examen du traitement des femmes soumises à des sanctions et/ou mesures pénales ; examen de l'éducation et de la formation professionnelle des délinquants, notamment l'utilisation des nouvelles technologies ; contribution aux travaux menés par le CDCT sur l'élaboration d'une recommandation sur les contre-discours en prison ainsi que sur l'évaluation des risques des terroristes ; et révision des recommandations sur les détenus étrangers et la probation ;
- a. Projet de recommandation concernant l'évaluation, la gestion et la réinsertion des personnes accusées ou reconnues coupables d'une infraction sexuelle**
- de féliciter le PC-CP pour le document dans lequel figurent les commentaires oraux et écrits formulés par les délégations nationales lors des plénières du PC-CP et du CDPC l'an dernier ;
 - d'inscrire ce document pour examen et approbation à l'ordre du jour de la prochaine réunion plénière du CDPC en juin 2021 ;
- b. 25^e Conférence des Directeurs des services pénitentiaires et de probation du Conseil de l'Europe (CDPPS) (9-10 novembre 2020) et 26^e Conférence des Directeurs des services pénitentiaires et de probation du Conseil de l'Europe (CDPPS) (septembre 2021, Portugal)**
- de féliciter le PC-CP pour l'excellente organisation de la conférence, qui a permis de mettre en avant les déclarations adoptées par celui-ci au sujet de la covid-19 et d'encourager les très nombreux participants à échanger informations et bonnes pratiques ;
 - de prendre note que pour donner suite à cette conférence, la 26^e CDPPS, qui se tiendra au Portugal, organisera des échanges de vues sur les répercussions de la covid-19 sur la santé mentale des

délinquants et du personnel pénitentiaire et de probation, et sur l'incidence de cette pandémie sur l'utilisation accrue des nouvelles technologies et de l'IA par ces services ;

c. Demande de statut d'observateur

- d'inscrire ce point à l'ordre du jour de la prochaine réunion plénière du CDPC afin de prendre une décision sur les trois organisations candidates ;
- de charger le secrétariat du PC-CP d'élaborer un document de réflexion contenant une liste de critères pour l'octroi du statut d'observateur, afin de faciliter les discussions et la prise d'une décision ;

5. Intelligence artificielle et droit pénal

- d'examiner, de finaliser et d'approuver le projet de mandat du groupe de travail du CDPC sur l'élaboration d'un instrument sur l'IA et le droit pénal en lien avec les véhicules et la conduite automatisée ;
- de présenter ce projet de mandat à la plénière du CDPC de juin, puis d'organiser la première réunion du groupe de travail après la pause estivale ;
- de nommer Jesper Hjortenberg président de ce groupe de travail et d'inviter M^{me} la professeure Sabine Gless à poursuivre ses travaux en qualité de rapporteure générale/experte scientifique du groupe ;

6. Comité d'experts sur le fonctionnement des conventions européennes sur la coopération dans le domaine pénal (PC-OC)

- de prendre note du projet d'ordre du jour de la prochaine réunion du PC-OC Mod, qui se tiendra les 16 et 17 mars 2021, et de tenir un échange de vues avec M. Erik Verbert, vice-président du PC-OC, sur les activités actuelles du comité. Parmi ces activités figure, entre autres, l'élaboration d'un nouveau Protocole additionnel à la Convention européenne d'entraide judiciaire en matière pénale, dont le but est de donner à la coopération avec le Parquet européen une base juridique solide, ainsi qu'en a convenu le Comité des Ministres. Cette question sera un thème central de la conférence organisée dans le cadre de la prochaine réunion plénière du PC-OC, le 5 mai, sous l'égide de la présidence allemande du Comité des Ministres : « Renforcer la coopération internationale en matière pénale : extradition et entraide judiciaire » ; de plus, le PC-OC poursuivra l'examen des propositions concernant les futurs développements dans le domaine de l'entraide judiciaire ;
- d'inviter le PC-OC à envisager de combiner, dans le futur projet de protocole, des éléments concernant la coopération avec le Parquet européen et d'autres propositions visant à actualiser et à faciliter l'entraide judiciaire ;
- de saluer les travaux concrets qui ont été entrepris concernant le formulaire type de demande et les lignes directrices visant à faciliter les procédures d'extradition, le formulaire type pour l'échange de dossiers judiciaires, la création de synergies entre les réseaux opérationnels des professionnels ainsi que l'élaboration d'informations destinées aux détenus condamnés à l'étranger, pour faire suite à la récente Recommandation CM/Rec(2020)3 concernant l'application pratique de la Convention sur le transfèrement des personnes condamnées et de son Protocole additionnel ;

7. Environnement et droit pénal

- d'examiner et d'approuver le mandat du groupe de travail sur la protection de l'environnement par le droit pénal, qui a été chargé d'élaborer une étude de faisabilité sur ce sujet et de revenir vers le CDPC pour qu'il décide des suites concrètes à donner à cette question d'actualité (travaux de rédaction) ;
- de prendre note de l'information fournie par M. Carlo Chiaromonte selon laquelle, à ce jour, 14 États seulement ont nommé leurs représentants pour participer au groupe de travail (première réunion prévue les 20 et 21 avril 2021), et de la demande adressée à ceux qui ne l'ont pas encore fait de désigner des membres nationaux ;
- de tenir un échange de vues avec M^{me} Véronique Jaworski, experte scientifique, sur les questions clés qui devraient être examinées par le groupe de travail à sa première réunion ;
- de nommer l'un des membres du Bureau, M. Thomas Grégoire, président du groupe de travail ;

8. Droits des victimes

- de prendre note des propositions formulées par M^{me} la professeure Suzan van der Aa et M. le professeur Antony Pemberton (consultants) concernant une révision de la Recommandation Rec(2006)8 sur l'assistance aux victimes d'infractions, et de remercier les consultants pour cet excellent travail ;
- de soumettre ces propositions à la prochaine plénière du CDPC pour examen et de proposer la création d'un groupe de rédaction qui serait chargé d'élaborer une recommandation traitant des droits des victimes et tenant compte, en même temps, des droits et de la position des auteurs et autres parties à la procédure pénale ;

9. Préparation du prochain mandat

- d'examiner le document de réflexion contenant des propositions d'éléments pouvant servir à définir les priorités et tâches du prochain mandat du CDPC pour la période quadriennale (2022-2025), d'y apporter des modifications et de l'approuver ;
- de charger le secrétariat de transmettre ce document à toutes les délégations du CDPC pour approbation par procédure écrite et de le soumettre ensuite aux services concernés du Conseil de l'Europe en vue de sa transmission au Comité des Ministres pour adoption finale ;

10. Dates et préparation de la prochaine réunion plénière du CDPC

- de tenir la prochaine réunion plénière du CDPC du 28 au 30 juin 2021 (deux jours et demi) ;
- d'axer son ordre du jour sur les grands thèmes suivants : environnement et droit pénal, Conseil de coopération pénologique (PC-CP), y compris le projet de recommandation mentionné au point 4 a), IA et droit pénal, Comité d'experts sur le fonctionnement des conventions européennes sur la coopération dans le domaine pénal (PC-OC), droits des victimes.

11. Divers

- de prendre note de la demande faite par la délégation du Royaume-Uni d'envisager un travail de réflexion, dont le résultat pourrait prendre la forme d'une déclaration, pour réaffirmer l'attachement du Conseil de l'Europe au droit à la liberté et à la sécurité, ainsi qu'au droit à un procès équitable ;
- d'examiner cette proposition à la prochaine réunion plénière du CDPC, en juin.